(1)

(N° 199.)

Chambre des Représentants.

Séance du 12 Mai 1870.

GRANDE NATURALISATION.

PROJET DE LOI PRÉSENTÉ PAR LA COMMISSION.

Proposition en faveur du sieur Jacques-Joseph Haus.

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, salut.

Vu la proposition d'accorder la grande naturalisation au sieur Jacques-Joseph Haus, professeur de droit à l'université de Gand;

Vu le § 1er de l'art. 2 de la loi du 27 septembre 1835;

Attendu que les formalités prescrites par les art. 7 et 8 de la même loi ont été observées;

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

La grande naturalisation est accordée au sieur Jacques-Joseph Haus.

Le Secrétaire,

Le Président,

D. MOUTON.

H. DE BROUCKERE.

000